

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Le Foyer populaire

A chacun sa maison.

Il y a 18 ans que le Parlement vota la loi Siegfried relative aux habitations à bon marché dans le but d'améliorer le milieu social de l'ouvrier et de favoriser la construction de la maison où il peut abriter sa famille et se créer le « chez-soi » tant désiré, le nid indépendant qui ne doit rien à la plume, l'édifice de brique et de planches plus cher à son cœur que le palais de marbre, — la maison où, le soir venu, il peut, entouré de visages réjouis, reposer ses membres las, — la maison bien à lui, toute à lui, qu'il paie presque sans s'en douter grâce à l'ingénieux mécanisme de l'Association tutélaire dont il fait partie.

Bonne et généreuse loi, qui fut peut-être un peu méconnue à son origine, mais qui suggérait déjà toutes les mesures, toutes les modifications utiles qui en 1906, en 1908, en 1910 et tout récemment en 1912, sont venues l'amender et ont donné à la grande et noble idée dont elle est issue l'impulsion heureuse et définitive qui doit lui assurer le rang privilégié qu'elle occupe dans notre législation de prévoyance sociale.

MM. Jules Siegfried, Paul Strauss, Alexandre Ribot, ont tour à tour attaché leur nom à cette belle réforme de l'habitation des travailleurs, qui a suscité en France, pendant ces dix-huit années, la création de 332 sociétés d'habitations à bon marché (dont 210 coopératives), ayant réuni un capital de 51 millions de francs et abritant plus de 20.000 familles ouvrières dans des conditions exceptionnelles d'économie et de salubrité.

C'est peu si l'on considère les résultats obtenus en d'autres pays par des fondations similaires, notamment aux Etats-Unis où pendant le même laps de 18 ans, à la fin du dernier siècle (de 1882 à 1901), six mille *Building Associations*, comprenant plus de deux millions de membres, sont parvenues à réunir des capitaux évalués à deux ou trois milliards pour doter la population laborieuse d'un foyer familial.

La seule ville de Philadelphie, qui compte un million d'habitants, possède environ 500 de ces Associations ; elles ont facilité la construction ou l'acquisition de plus de 80.000 maisons, édifiées à l'aide de prêts selon le système de ces fameuses *Building Associations* dont l'institution a fait en Amérique une si prodigieuse fortune. En maints centres industriels de ce pays du bon sens, lois, pratiques sociales, affaires, travaux manuels sont organisés de telle sorte qu'un journalier, gagnant 8 à 10 dollars par semaine, peut régulièrement, par le simple cours des choses, devenir le propriétaire du toit qui l'abrite. A chacun sa maison.

Nous ne sommes pas encore arrivés à cette floraison des institutions de prévoyance sociale, mais nous nous engageons dans la même voie d'une marche sûre et la voie qui vient de voter le Sénat favorisera la diffusion des sociétés de crédit immobilier qui, dans la France entière, assureront l'accession de tous les travailleurs à la propriété d'un bien de famille. Il faut que partout l'ouvrier devenu propriétaire puisse, par annuité, payer sa maisonnette sous forme de loyer, sans effort, sans avoir à s'imposer une charge au-dessus de ses modestes ressources, et qu'au bout d'un certain temps elle soit bien à lui, libre de dettes.

On se rappelle que la loi du 10 avril 1908, que la nouvelle loi votée d'hier vient amender et compléter, a eu pour but spécial de permettre aux ouvriers des campagnes d'acquiescer un champ, un jardin, une maison dans les mêmes conditions dont bénéficient les ouvriers urbains pour l'acquisition de leur *home*. On espérait enrayner efficacement par ce moyen l'émigration des travailleurs des champs vers les centres industriels.

Des sociétés de crédits se sont fondées pour cela à Arras, au Havre, à Dieppe, à Belfort, à Douzies, à Feignies, à Bordeaux, à Chaumont. D'au-

tres sont en formation à Caen, à Besançon, à Lyon, à Villefranche-sur-Saône, à Perpignan, à Saint-Quentin, à Valenciennes, à Charleville, à Rouen, à Reims, à Alais, à Bayonne, à Troyes, à Niort, à Saint-Chamond, à Saint-Etienne, à Oran, à Provins, etc.

MM. les sénateurs Strauss et Ribot nous ont dit, il y a quelques jours, en d'émouvants discours, comment opérait ces sociétés fondées par des hommes d'œuvres qui poursuivent un but philanthropique en s'interdisant toute pensée de spéculation.

Ces Sociétés prêtent aux humbles, aux plus pauvres ouvriers qui, ayant amassé de minimes économies, désirent devenir propriétaires.

« Le premier prêt qui a été fait dans le Pas-de-Calais, racontait M. Ribot à ses collègues du Sénat, a été consenti à un ouvrier ayant pour toute fortune cinq enfants et quarante-deux ans d'âge. Il était prêt à contracter une assurance sur la vie — mais il n'avait pas le cinquième de la dépense éventuelle dont il fallait justifier. Il a trouvé un camarade, un simple ouvrier terrassier, qui avait 500 francs à la caisse d'épargne et qui les lui a apportés spontanément... On lui a avancé la somme nécessaire pour acheter une maison de 2.000 fr. Cette maison, on est allé la voir ; elle datait d'une trentaine d'années et était solidement bâtie. Il y avait, à côté, un petit champ, un jardin avec un poirier auquel l'acquéreur tenait beaucoup à cause de ses enfants. Cet homme est heureux, il a déjà remboursé les 500 francs prêtés et il est fier de sa maison.

« Nous avons également prêté à des ouvriers agricoles dont l'un gagnait 1 fr. 25 par jour, étant nourri ; il n'existe pas, je crois, de salaire inférieur. Or, cet homme a acheté une maison 1.400 francs ; et il était si heureux de son acquisition que lorsque le député de sa circonscription vint présider un banquet, il lui écrivit une longue lettre pour lui narrer tous les détails de l'opération. Le député croyait tout d'abord qu'il allait faire appel à son concours pour le paiement du cinquième ; mais pas du tout ! L'ouvrier voulait simplement que son député s'associât à sa joie et connût tous les mystères d'une opération, pourtant bien simple, qu'il n'avait pas soupçonnée possible.

« En outre, messieurs, il y a à un moyen de sauver le bien des familles. Nous en voyons tous les jours des exemples. Vous citerai-je le cas d'une petite ferme à partager entre cinq enfants dont aucun n'avait les moyens de la racheter ? On prêta à l'un d'eux les quatre cinquièmes de sa valeur, puisqu'il était propriétaire pour un cinquième, et il devint propriétaire du tout. Et, chacun de ses frères ayant reçu sur la somme prêtée sa part en argent, soit un cinquième de sa valeur totale, va être en mesure d'emprunter à son tour et de se créer un bien familial. »

J'ai sous les yeux, en écrivant ceci, le sommaire des opérations de cette même Société immobilière du Pas-de-Calais dont M. Ribot nous a révélé la bienfaisante intervention dans ces modestes budgets de quelques ouvriers de l'arrondissement de Saint-Omer.

Rien n'est plus édifiant. Rien ne démontre mieux l'utilité de ces prêts aux bons travailleurs de la démocratie rurale et, en même temps, la grandeur de l'œuvre sociale qui s'accomplit dans les campagnes sous l'égide de la loi et que la loi nouvelle votée hier va développer encore. Je transcris, pour l'instruction du lecteur, ces notes brèves :

1<sup>er</sup> mars 1910. — *Wizernes*. — Meunier, 41 ans, salaire 4 fr. 25, marié, quatre enfants. *Construction d'une maison*. Apport : 1<sup>er</sup> terrain acheté 887 francs ! 2<sup>e</sup> acompte à l'entrepreneur 113 francs.

Prêt : 2.600 francs, assurance-vie 458 fr. 95. Durée 23 ans, mensualité 15 fr. 50.

Nota. — L'emprunteur accélère le remboursement de sa dette en versant chaque mois une somme supérieure à sa mensualité.

2 mai 1910. — *Muncy-Nienriet*. —

Ouvrier agricole, 26 ans, salaire 2 fr. 50, marié à couturière (salaire 12 fr. par semaine), un enfant. *Achat aux enchères d'une petite exploitation rurale*: bâtiment, pâture, jardin, 31 ares au total. Prix 1.580 francs, plus 480 francs, pour frais judiciaires.

Prêt : 1.400 francs, assurance-vie 186 fr. 45. Durée 25 ans, annuité 91 fr. 20.

Cette exploitation était louée précédemment 110 francs.

30 juillet 1910. — *Rumingen*. — Garde-champêtre, 44 ans, salaire, 625 francs ; est en outre petit cultivateur et loue 2 hectares de terre, marié, cinq enfants. *Construction d'une petite ferme*. L'emprunteur ne possédait qu'un lot de poutres de chêne neuves ainsi que d'anciennes tuiles et d'anciennes briques encore bonnes. Avec 1.000 francs avancés par une personne s'intéressant à lui, il acheta un terrain de 30 ares.

Prêt : 2.500 francs, assurance-vie, 441 fr. 90. Durée 20 ans, annuité 197 fr. 75.

Les poutres, tuiles et briques furent employées dans la construction.

Ces exemples, mieux que de longues dissertations, feront comprendre que l'œuvre du relèvement de l'habitation ouvrière est une véritable œuvre de rédemption sociale, puisqu'elle a pour but de reconstituer la vie de famille, menacée par la difficulté du logement, et d'assurer un foyer à tous.

La loi nouvelle, règle définitivement le mécanisme financier des Sociétés de crédit qui pourront offrir partout leur secourable appui à des milliers de ménages économes, laborieux, intéressés au plus haut degré, dont le foyer s'illuminera, grâce à elles, des plus doux espoirs.

Pour beaucoup se réalisera ainsi le rêve du bonheur, l'idéal qu'ils n'entrevoient qu'en leurs songes, et, du même coup, se reconstituera la vieille maison paternelle, que nos mœurs de nomades ont fait abandonner, la maison bénie d'autrefois, entourée de son lopin de terre, que le paysan de France construisait pour faire souche et perpétuer les saines traditions de sa race.

Henri FLAMANS.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 décembre

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Augagneur développe son interpellation sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour régler la question agraire de la Grande-Comore, et restituer aux indigènes les terrains nécessaires à leur subsistance.

L'orateur signale l'esprit fâcheux qui règne dans certains milieux coloniaux, esprit qui, avec les encouragements de l'administration centrale, aboutit à la spoliation absolue des indigènes. C'est ce qui se passe à la Grande-Comore, où la presque totalité des terrains cultivables appartient à une Société capitaliste, la Société Humblot.

M. Augagneur présente l'ordre du jour suivant : « La Chambre, tenant pour inexistante la convention de 1897, en raison des illégalités et des iniquités qu'elle consacre, et confiante dans le gouvernement pour poursuivre, dans le plus bref délai, les conséquences de cette décision, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour, accepté par le ministre des colonies, est adopté à mains levées à l'unanimité.

La Chambre vote le budget des colonies.

M. Poincaré donne lecture du décret de clôture.

La session est close.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 23 décembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le président fait connaître qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Gaudin de Villaine, sur les condi-

tions dans lesquelles des pièces d'artillerie ont été fournies par les établissements de la guerre, à une puissance de la triple alliance.

La date de la discussion sera fixée à la rentrée de janvier.

Le décret de clôture est lu par M. Briand, garde des sceaux.

## Au Maroc

La colonne Massoutier repousse l'ennemi

A l'état-major, on confirme que le commandant Massoutier, chef du cercle de Mogador, parti pour renforcer, avec deux compagnies et le tabor, la harka qui opère dans la direction d'Agadir, a été violemment attaqué, à 35 kilomètres au sud de Mogador, dans la journée du 17 courant, par de nombreux contingents composés de partisans d'El-Heiba et de déserteurs de la méhalla. Le commandant a résisté victorieusement et a repoussé l'ennemi sur un terrain très accidenté.

Les pertes ennemies sont considérables. Les nôtres sont faibles. Les rapports venus de Mogador témoignent quelque inquiétude. On a décidé d'envoyer des renforts qui s'embarquent actuellement sur des vapeurs réquisitionnés.

Le commandant d'armes de Mogador n'a encore aucune communication avec la colonne Massoutier qui est toujours retranchée à Dar-el-Kadi. Les émissaires envoyés de Mogador n'ont pas pu arriver à franchir les lignes des rebelles ; ils rapportent toutefois que d'un ensemble de nouvelles concordantes, qui paraissent présenter un caractère de véracité, il résulterait qu'au cours de cette nuit, la garnison aurait pu se ravitailler en eau à une source voisine de la casbah.

La présence du « Friant » sur la côte et l'annonce de l'arrivée prochaine de renforts à Mogador, sembleraient influencer les tribus rebelles dont certaines rentreraient dans leurs douars.

## Portrait pour portrait

Le « Politikaï Hiraldo » raconte une amusante anecdote qui aurait eu pour théâtre le quartier général des attachés étrangers lors des récentes manœuvres hongroises. Selon l'usage devait être accroché dans la tente où se réunissaient les officiers. La ville voisine de Mako se déclara prête à mettre un portrait du souverain à la disposition de l'état-major et le capitaine Krajcosovics dépêcha deux hommes pour en prendre livraison. Mais les soldats s'attardèrent en route et, lorsqu'ils arrivèrent à l'hôtel de ville, il n'y trouvaient que la femme chargée du service de chauffage. Celle-ci alla décrocher dans la salle des délibérations du Conseil les deux plus beaux portraits, ceux de Louis Kossut et de M. de Just, et les montra aux soldats, leur laissant le choix d'emporter celui qu'ils voudraient. Pressés par l'heure, ils les prirent tous les deux et les apportèrent triomphalement au quartier des attachés.

La satisfaction du capitaine fut grande lorsqu'il les vit arriver au milieu de l'étonnement général que provoquait la vue des portraits. Heureusement qu'il était temps encore pour opérer l'échange, et bientôt l'effigie du roi put être suspendue à la place d'honneur.

## Le soleil lampiste

Si l'on en croit un journal belge, le canal de Panama sera éclairé par des phares qui auront le grand avantage de ne pas nécessiter de gardiens. Les lampes, toutes à acétylène, seront allumées par le soleil, grâce à un dispositif ingénieux. Elles seront pourvues de cylindres de cuivre, qui se dilateront dès le lever du jour sous l'influence du soleil et fermeront ainsi automatiquement les tubes d'accès du gaz.

La fraîcheur de la nuit contractera, au contraire, le métal et fera ouvrir les conduites.

De cette façon on n'aura pas à craindre la grève du personnel et quand au soleil à Panama, ce n'est heureusement pas comme à Paris où ce céleste lampiste fait grève parfois pendant tout l'été.

position garantissant à la Serbie un accès commercial à l'Adriatique.

« Tous les gouvernements sont disposés à accepter ces deux points, et je crois pouvoir affirmer que la Serbie se ralliera à leurs intentions. »

Le président du conseil a alors fourni ces précisions extrêmement intéressantes : « L'Albanie autonome sera contrôlée par toutes les puissances, y compris la France. Il est entendu aussi que le port libre obtenu par la Serbie sera libre et neutre, et qu'il sera desservi par un chemin de fer international, sous le même contrôle européen, avec liberté de transit pour toutes les marchandises, y compris les munitions de guerre. »

« La Serbie bénéficiera en outre de la franchise de la douane. »

« Dans la mise au point de cette combinaison Messieurs, nous tâcherons de la rendre la plus favorable possible à la Serbie, en lui assurant des garanties indispensables, de façon à ce qu'elle puisse vivre et respirer. »

« Les négociations de paix aboutiront-elles ? Il est maintenant trop tôt pour le dire ; c'est le secret de demain. Mais si, par malheur, une rupture se produisait, le rôle de l'Europe ne serait pas fini. »

« Elle ne pourrait assurément se montrer indifférente devant une reprise des hostilités qui risquerait cette fois, mais avec plus de chances peut-être, de provoquer une conflagration générale. »

« Elle reviendrait sans doute à sa première idée de médiation. »

Le président du conseil a ajouté en conclusion avec énergie :

« Mais, Messieurs, autant sont sincères chez nous les intentions pacifiques dont nous avons donné depuis l'ouverture de la crise des témoignages renouvelés, autant nous sommes fermement déterminés à défendre sans défaillance nos intérêts et nos droits, à maintenir les traditions françaises en Orient et à sauvegarder par-dessus tout, cette chose intangible et sacrée qui s'appelle l'honneur national. »

Des applaudissements longs et répétés, partis de tous les bancs, ont accueilli cette ferme déclaration.

## L'élection Présidentielle

Au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, M. Combes a rendu compte des décisions prises par les bureaux des groupes de gauche réunis jeudi, au Sénat, sous sa présidence.

Le groupe a décidé, conformément aux résolutions prises dans cette réunion, qu'une réunion préparatoire, en vue de la désignation du candidat des gauches à la présidence de la République aurait lieu le 15 janvier à deux heures au Sénat.

Au cas où le premier tour de scrutin ne donnerait pas la majorité absolue, il sera procédé à un second tour, le lendemain matin 16 janvier, de dix heures à midi, et le cas échéant, à deux heures de l'après-midi, à un troisième tour à la majorité relative.

Après discussion, et à la demande d'un certain nombre de membres du groupe, conformément au désir exprimé par le groupe de l'Union républicaine du Sénat, il a été décidé de convoquer à la réunion préparatoire les membres de la gauche républicaine du Sénat.

Cette décision a été prise à la quasi-unanimité, après l'intervention de M. Clémenceau, qui a invité ses collègues à revenir sur l'exclusion des progressistes.

Le groupe a estimé, conformément à la proposition de MM. Raynaud et Cazeneuve, que cette décision n'engageait en rien les groupes de la Chambre.

## Un million trouvé dans la rue

Un voiturier, M. Schild, trouvait, rue Vaugirard, un volumineux portefeuille bourré de billets de ban-

que et de titres. Comme il le refermait, un homme sauta d'un autobus et vint le lui réclamer. M. Schild, sceptique, obligea son compagnon à le suivre chez le commissaire de police. Là, on eut vite établi que le prétendu propriétaire ne possédait rien, si ce n'est deux revolvers chargés et un couteau à cran d'arrêt. Quant au portefeuille, il contenait pour 1 million 400.000 fr. de titres, et 300.000 fr. en billets de banque.

On suppose que cette fortune a été perdue par un habitant du Raincy, M. de B...

### Suicide d'un anarchiste

Le « Giornale d'Italia » raconte l'histoire d'un jeune anarchiste de San-Giovanni-in-Persiceto, près de Bologne, nommé Henri dal Ferro, qui aurait préféré tenter de se suicider plutôt que d'accomplir un mandat qui lui aurait été donné d'attenter à la vie du roi. Dal Ferro se trouve dans un état grave.

### Le Confit Balkanique

#### Reddition de la garnison de Mitylène

Le ministre de la marine communiqua deux télégrammes du commandant du croiseur auxiliaire « Makedonia ». Le premier dit qu'un message, arrivé à Petra, annonce que l'armée turque à Mitylène s'est rendue ; le second annonce l'embarquement dans le port de Molyvos, de 1.700 prisonniers turcs qui formaient la garnison de Mitylène.

#### Combat acharné sous Janina

Selon des renseignements non officiels, arrivés de Philippiades, un combat acharné a été livré par l'aile droite de l'armée grecque, opérant à Janina.

Les Turcs ont essayé à plusieurs reprises, de déloger la division Calaris des positions qu'elle a occupées à Manolassa.

Les Turcs ont été repoussés avec pertes.

Le duel de la grosse artillerie a continué ; les attachés militaires sont arrivés au camp grec.

L'aviateur français Barrès a exécuté un vol réussi au-dessus de Janina.

On apprend que la garnison de Janina, outre les débris de l'armée de Monastir, a reçu les renforts sensibles provenant d'une organisation albanaise, qui envoie aux combattants des approvisionnements.

Le bruit court que Djavid-Pacha, commandant l'artillerie turque de Bizani, a été tué par l'explosion d'un dépôt de munitions.

Est arrivé au Pirée, un navire-hôpital venant de Lemnos et amenant 22 marins et un officier blessé dans le combat naval qui a eu lieu devant les Dardanelles.

#### Entre Turcs et Grecs

Les troupes grecques s'étant avancées le 19 décembre, ont forcé le défilé fortifié de Tsagoni, ainsi que les passages difficiles de la montagne de Morova. Après un combat, elles ont mis en déroute l'ennemi, qui, pris de panique, s'est enfui vers le sud.

L'armée hellénique a occupé Goritza.

### Petites Nouvelles

La Chambre brésilienne a rejeté le projet de loi tendant à révoquer le décret de bannissement porté contre la famille impériale.

Un tremblement de terre a été ressenti dimanche à Fort-de-France, à six heures quarante. Il n'y a pas eu de dégâts.

Une très violente secousse sismique a jeté la panique à Reggio-de-Calabre. La population a abandonné les baraques construites après la catastrophe du 28 décembre 1908. On ne signale aucune victime.

L'ancien « Iéna » qui fit explosion le 12 mars 1907 et qui, depuis, avait servi de cible pour les expériences des nouveaux obus d'artillerie, et qui n'est plus qu'un vestige de cuirassé, a été acquis pour 34.000 francs, par le président de la Chambre de commerce du Var.

M. R. Poincaré, président du Conseil, a présidé dimanche l'inauguration du siège social de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français.

Le président de la République et Mme Fallières ont offert, dimanche matin, un déjeuner en l'honneur du capitaine Amundsen.

La sûreté parisienne a chargé M. Léoni, chef de la brigade internationale, de retrouver Rochette. On a acquis la quasi-certitude que c'est Mme Rochette qui a préparé d'une façon magistrale la fuite de son mari, ne négligeant aucune précaution pour le mettre à l'abri des recherches.

## CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés mercredi, jour férié, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas vendredi.

### Douzièmes provisoires

La Chambre a voté les deux douzièmes provisoires, puisque le budget n'a pu être discuté avant la fin de la session parlementaire.

Comme on peut le voir d'autre part, les députés du Lot ont voté contre les deux douzièmes.

Ils ont bien fait. Il est incompréhensible que le budget ne soit pas voté, ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, avant la fin de la session, alors que la discussion en a commencé depuis plusieurs mois.

De plus, pourquoi la session est-elle close 8 jours avant la fin de l'année ? Les honorables sont-ils fatigués au point d'avoir besoin de congés supplémentaires ?

Ne pouvaient-ils pas siéger jusqu'au 31 décembre ?

Lorsque dans une industrie, dans une administration privée, parfois même publique, le travail est en retard et que le délai de livraison approche, on double les heures supplémentaires pour arriver à livrer le travail à terme.

Les parlementaires pourraient bien fournir un effort pareil, puisqu'aussi bien c'est le pays tout entier qui est obligé de payer la facture des frais supplémentaires, même si le travail n'est pas exécuté.

Mais le pays, les contribuables, est-ce que cela ne compterait plus ?

Il fut un temps où la discussion du budget passionnait le pays : à ce moment-là, le budget était voté avant la fin de la session. Aujourd'hui elle ne passionne plus que les amateurs de beaux, inutiles et filandreux discours.

Mais les contribuables payent toujours les frais.

L. B.

### Livraison des Tabacs

#### NOMINATION DES EXPERTS

La livraison des tabacs se présente, cette année, dans des conditions particulièrement délicates, difficiles, dangereuses peut-être, du fait des incidents, que personne n'ignore et qui sont nés ou qui naîtront à propos de la désignation des experts.

Nous apprenons en effet de source certaine que M. le Préfet va signer incessamment l'arrêté nommant les experts chargés de classer la récolte de 1912.

Tous les anciens experts sont exclus. On sait en effet que, par solidarité, les experts de l'an dernier se sont engagés à ne pas accepter leurs fonctions s'ils n'étaient pas tous rappelés à l'expertise. L'Administration, ayant cru devoir maintenir certaines éliminations, s'est heurtée à un refus unanime qui l'a décidée à désigner des experts qui sont tous nouveaux.

Cette solution n'est pas sans préoccuper les hommes pondérés qui estiment que les moyens extrêmes ne sont pas toujours les meilleurs, et qu'il est toujours bon d'éviter autant que possible les mesures qui laissent au cœur des vaincus de sourdes rancunes ou des levains de rumeur.

Notre nouveau Préfet, M. Ceccaldi, avec sa finesse d'esprit, a vite compris toute la gravité de la situation et il a mis son entière bonne volonté à réaliser la conciliation. On a pu croire un moment au succès de sa tentative ; mais, en définitive il n'a pu vaincre les scrupules très respectables de braves gens qui ont voulu rester esclaves de leur parole.

La Fédération, d'autre part, ne pouvait pas avoir d'autre attitude que celle qu'elle a prise. Elle a à sa tête des hommes qui ont une pleine conscience de leurs responsabilités. Qui pourrait raisonnablement les blâmer de n'avoir pas abandonné les anciens experts récusés « pour avoir prononcé des classements abusifs » ? Le devoir de la Fédération était nettement tracé, elle l'a scrupuleusement accompli.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus rien à faire, plus rien à tenter ? Faut-il laisser s'accomplir cette désastreuse opération qui consiste à éloigner de l'expertise des hommes qui ont obtenu 7.200 voix et à les remplacer par d'autres qui ont eu trois ou quatre voix à peine ?

Quelle autorité morale vont avoir ces experts, de quelle confiance vont-ils jouir auprès des planteurs et, chose plus grave, quelle compétence vont-ils posséder pour cette expertise qui exige des qualités qui ne s'acquie- rent qu'à la longue ?

Je n'ignore pas, d'autre part, les reproches élevés par l'Administration contre certains experts et je sais aussi quelle a pris une position telle qu'il ne lui est pas possible d'accepter une solution qui ne comporterait pas une sanction contre ceux dont elle croit devoir se plaindre.

Mais il y a sanction et sanction. Les experts incriminés étaient, au cours des années précédentes, au premier plan, à la table d'expertise. Qu'on les relègue au second plan, qu'on les mette à la tenue des écritures, aux pesées, dans une situation telle qu'ils n'aient pas de rapport avec les employés de l'Administration qu'ils ont pu heurter. Ils seront remplacés à la table d'expertise par ceux qui étaient, l'an dernier, à ces emplois de second plan.

Ceux-là savent déjà leur métier et d'ailleurs encadrés par les vieux experts ils seront vite au courant.

Si cette solution prévalait, on éviterait sûrement le mécontentement des planteurs à qui on ne donnera pas les experts qu'ils ont choisis ; on n'éloignerait pas de l'expertise de fort braves gens qui n'ont eu qu'un tort : celui de tenir leurs engagements ; enfin l'Administration obtiendrait une sanction contre les experts qui lui ont déplu, puisqu'elle les écarterait des opérations de classement.

La Fédération elle-même, j'en suis sûr, serait heureuse de cette solution et ce serait certainement dans une atmosphère calme et paisible que s'ouvriraient et se continueraient les livraisons de la récolte de 1912.

Ci peut affirmer qu'il en sera de même, si...

D<sup>r</sup> Pierre DARQUIER, Maire de Cahors.

### Le « Noël » des sans-abri

La Presse Parisienne s'est occupée, il y a quelques jours de la lamentable odyssee de cinq miséreux, sans travail, tous honnêtes ouvriers originaires de province, trouvés à moitié asphyxiés dans un ancien égout collecteur du quai de l'Hôtel-de-Ville, où, sans ressources, le ventre creux, poussés par la misère, ils avaient momentanément élu domicile.

Privés brusquement de leur gagne-pain, dans les ateliers ou exploitations agricoles, ils avaient longtemps erré, en cette fin d'automne, sur les routes de France, vers ce Paris enchanteur, terre promise des chercheurs de besognes ou d'aventures.

Perdus dans le dédale de ses rues, inexperts à trouver une occupation qui leur procurât le gîte et la nourriture, ils avaient vite connu, la misère, les galetas sordides des hôtels à la corde et les journées interminables, en quête d'une aubaine. Pour avoir déserté les pauvres logis campagnards, les petits salaires de la terre, le travail sain des champs, ils avaient vite encore connu, la faim, l'assile de nuit, l'irrémissible déchéance. Ils étaient venus grossir l'armée des besogneux, des « miteux », des sans-abri, que les 2.000 lits, des neuf maisons hospitalières de Paris, n'arrivent plus à abriter chaque soir.

Nous les avons souvent rencontrés, ces malheureux aux regards inquiets, ces chercheurs de coins obscurs, éloignés de tout passage, où sous la bise qui tingle, ils se recroquevillent et s'assoûpissent. Quelle aubaine, lorsqu'ils trouvent un refuge, à peu près tranquille, où ils peuvent reposer leurs jambes endolories ; les endroits les plus extraordinaires ont, pour eux, le confortable des palais. Une vingtaine d'entre eux, n'avaient-ils pas élu domicile, il y a quelques années, sous les travées du Pont de l'Europe surplombant les voies d'accès de la gare St-Lazare ?

Et qu'on ne croie pas que tous ces déshérités, soient des professionnels de la misère, des êtres indignes de tout intérêt. On trouve parmi eux, des enfants, des familles entières vaincues par le chômage ou la maladie, des braves paysans venus à Paris pour faire fortune, des ouvriers qu'une grève prolongée a ruinés, des employés d'Administration qu'une frappe de jeunesse a mis sur le pavé, etc. Il y a quelques années, à la suite de désastres financiers, un des plus importants représentants d'une des plus fortes maisons de commerce de Marseille, chevalier de la Légion d'honneur, ne vint-il pas échouer à l'asile de Vaugirard ? 1200 femmes, en 1910, furent recueillies dans les asiles de la capitale et leur aspect est encore plus pitoyable que celui des hommes.

« Si on pénètre dans une des salles du refuge — à fidèlement décrit un célèbre observateur — il est difficile de contempler sans émotions le spectacle qui s'offre à nos yeux. Toutes ces femmes sont là devant vous, sur des bancs de bois, avec l'air inquiet d'un animal qui cesserait à peine d'être poursuivi, affaiblies sur elles-mêmes, comme si elles jouaient sous le poids trop lourd du malheur qui pèse sur elles... Sur leurs genoux, à leurs pieds, des enfants crient, jouent ou demeurent comme hébétés et je ne sais quel est le plus triste de ces cris, de cette stupeur ou de ces jeux... »

Trois jours durant ces infortunés seront hospitalisés au même asile ; ce délai écoulé, ils seront rendus aux souffrances physiques, au froid, à la faim, à la rue, à l'incertain... C'est alors que les banes des squares, nous donnent de si navrants tableaux de ces tristes infortunes.

A cette époque de l'année, à cette Fête de Noël 1912, où des cris nombreux d'humanité se mêlent aux lamentations des champs de bataille, où chacun semble se rappeler que tous les hommes sont frères, on ne peut s'empêcher de penser à ces déshérités, à ces êtres choisis par le sort, pour supporter les conséquences des mauvaises chances ou des erreurs humaines. On ne peut s'empêcher de penser au « beau Noël », aux infortunes, que la ville de Paris, aurait pu soulager, avec les, un million quatre cent mille francs, du legs Mendelson, qu'elle vient si maladroitemment de dédaigner.

L'histoire de ce legs, dont M. Rendu entretenait, naguère le Conseil municipal, mérite d'être racontée : En 1910, mourait à Paris, M. Mendelson, laissant sa fortune à la ville de Hambourg et à celle de Paris ; cette dernière devait recevoir, pour sa part, 1.400.000 fr.

D'après le testateur, cette somme devait être affectée à la fondation d'un institut d'habitations gratuites ou à logers réduits, pour ménages besogneux ou sans-abri. Il y avait lieu de penser, que la ville de Paris, allait se hâter d'entrer en possession de ce legs important, qui lui aurait permis de soulager bien des infortunes. Il n'en fut rien, les bureaux de l'Hôtel-de-Ville, restèrent parfaitement indifférents devant ce legs magnifique.

« Si indifférents — déclare un collaborateur de l'Action — qu'après une vaine attente de plus d'un an, le notaire du testateur, vit se retourner contre lui, les héritiers naturels que le tribunal de la Seine s'empressa d'envoyer en possession de l'héritage dont se désintéressait Paris.

« Et voilà ! aujourd'hui, le million et les quatre cent mille francs sont loins, et les ménages besogneux, peuvent se fouiller, s'ils ont des poches. C'est tout à fait charmant. »

Quel « beau Noël » échappe ainsi aux sans-abri, aux malheureux, aux sans-travail, qui, perdant tout espoir de relèvement, poussés par la faim, mauvaise conseillère, peuvent se livrer aux pires excès.

Combien, ce legs inattendu, aurait permis de sauver de ces désespérés et de les soustraire aux pires tentations de la violence, du crime ou du suicide, en leur donnant une nouvelle place dans le monde du travail.

RASCOUAÏLE.

Paris, le 24 décembre 1912.

### La campagne et les capitaux

J'ai eu l'occasion de dire dans un précédent article, que la crise rurale actuelle sévissait faute de bras, les meilleurs éléments émigrant vers les villes. Attirés par des espoirs de gain qui ne sont trop souvent qu'un leurre, le fils du paysan aisé y vient alléché par la perspective du fonctionnarisme et des carrières libérales, le fils de l'ouvrier rural par la décevante promesse de salaires plus élevés.

Mais il est une autre cause importante de la crise que la France subit en ce moment : c'est l'absence des capitaux dans nos campagnes. En effet, l'apparition des valeurs mobilières a modifié l'axe des placements. Il y a une soixantaine d'années le rentier français ne connaissait guère que la rente, les valeurs de chemin de fer et quelques valeurs industrielles. Et encore la renommée de ces derniers titres ne dépassait guère la zone régionale où fonctionnaient ces établissements.

L'épargne allait tout naturellement à la propriété foncière, soit sous la forme définitive d'achat d'une propriété, soit sous la forme passagère d'un prêt immobilier.

A cette époque, le paysan à la recherche des capitaux pour agrandir sa propriété ou apporter des améliorations à celle qu'il possédait, s'adressait à son notaire par l'intermédiaire duquel il trouvait facilement des fonds.

Aujourd'hui, l'épargne semble se désintéresser de la terre. Elle est sollicitée sans cesse par de nouveaux placements. Les émissions de valeurs mobilières succèdent aux émissions et le petit rentier, le petit capitaliste a substitué au directeur financier de jadis : le notaire, un guide nouveau qui s'appelle le banquier.

Aussi la crise sévit parce que la propriété rurale privée de ses meilleurs éléments et de ses anciens bailleurs de fonds ne peut plus ou ne sait plus emprunter.

Or de nos jours plus que jamais, l'agriculture a besoin d'argent. Elle tend en effet, de plus en plus, à se rapprocher des autres branches de l'industrie. En présence de la concurrence étrangère, notre agriculture ne peut plus guère donner de réels bénéfices qu'à ceux qui emploient les procédés scientifiques. Mais sans le crédit, c'est en vain que la science découvrirait de nouveaux éléments de fertilisation ; c'est en vain que la mécanique inventerait des engins pour suppléer au manque de bras et pour accélérer la rapidité du travail ? La campagne ne trouve plus à emprunter dans la campagne même.

Et pourtant, pour les travaux de premier établissement, pour les travaux de construction rurale, pour les travaux d'assainissement, pour les palntations, pour les achats de sol ou de fermes, en un mot pour tout ce dont l'amortissement doit, ou peut s'échelonner sur plusieurs années, il faut souvent que l'agriculture emprunte.

Nous avons en France une banque :

le Crédit Foncier qui n'est là que pour cela. Les emprunts qu'on lui fait peuvent se rembourser par annuités et à un taux inférieur à tout emprunt qui pourrait se faire par un autre intermédiaire. Mais le paysan l'ignore ou n'ose et, malgré sa bonne volonté cette banque puissante n'a pu arriver à prêter depuis sa création (10 décembre 1852) que 2 milliards aux 60 milliards qui représentent aujourd'hui la valeur de la propriété rurale.

Est-ce par ignorance que nos paysans ne s'adressent pas à lui ? Cependant beaucoup de communes ont déjà eu recours à son obligeance.

Est-ce par crainte ? Peut-être et ils ont tort car le taux du prêt est plus avantageux pour eux que partout ailleurs : Ce sont des prêts remboursables à une date déterminée, ou des prêts remboursables par annuités ou amortissements, à un taux très normal.

La durée de ces prêts varie de 10 ans à 75 ans au choix de l'emprunteur qui s'acquitte à l'aide de versements d'annuités qui comprennent l'intérêt et un amortissement qui éteint la dette dans un délai prévu. L'annuité à verser actuellement pour éteindre 100 fr., s'établit ainsi qu'il suit :

12,40	pour une durée de 10 ans
7,50	» 20 ans
5,25	» 40 ans
4,66	» 60 ans
4,48	» 75 ans

Les avantages d'une pareille combinaison sont d'une évidence qui vous aveugle : l'emprunteur éteint peu à peu sa dette et se libère tous les ans sans craindre l'échéance fatale... l'heure de l'huissier.

En réfléchissant on voit qu'un emprunt de 100 fr. à un particulier au taux moyen de 4,30 0/0 l'an, vous obligerait à verser en 10 ans pour vous liquider 143 fr., tandis qu'au Crédit Foncier vous n'auriez versé pour le même emprunt et le même laps de temps que 124 fr. Vous auriez donc économisé 19 fr. et vous vous seriez liquidé insensiblement et sans même vous en apercevoir.

Certains lecteurs vont dire : « es pagat per ba diré. » Ils se trompent, mais, ayant vu de près les désillusions des villes, la vie précaire de l'ouvrier d'usine, je voudrais que le paysan aime et s'attache à sa campagne, à ses champs, à ses bois, et si je réussis à faire comprendre la beauté et les avantages de la vie champêtre à quelques-uns de mes compatriotes, ce sera ma seule récompense.

Je termine en disant que c'est à l'Allemagne que nous devons les premières institutions de crédit foncier et agricole telles que nous les concevons de nos jours. La plus ancienne date de 1770 et fut fondée en Silésie après la guerre de Sept Ans sous les auspices du grand Frédéric. Elle avait été inspirée par le désir de venir au secours de la propriété ruinée par la guerre, l'élévation du taux de l'intérêt et l'avalissement du prix des marchandises. Aujourd'hui il n'existe plus en Allemagne une seule ville de quelque importance qui ne possède son « Crédit foncier ».

CASTELNAU.

#### Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture de 2 douzièmes provisoires applicables aux mois de janvier et février 1913, les députés du Lot ont voté Contre.

La Chambre a adopté par 423 voix contre 120.

#### Journal de l'An

M. le préfet ayant déjà reçu tout dernièrement les autorités civiles et militaires, ne recevra pas à l'occasion du premier de l'An.

#### Repos hebdomadaire

Les commerçants de Cahors sont autorisés à employer leur personnel pour dimanche 28 décembre à l'occasion des fêtes du nouvel an.

#### Enregistrement

MM. Meulet, Marcenac et Lescaze, surnuméraires de l'enregistrement, sont attachés aux bureaux : le premier de Gramat, le deuxième de Martel, le troisième de Cahors.

#### Postes

M. Blanzac, ex-sergent au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé facteur des télégraphes à Caen.

#### Nouveau train

Nous sommes heureux d'annoncer que le train mixte 24-23, partant de Libos à 11 h. 30, arrivant à Puy-l'Évêque à midi 20, et à Cahors à 2 heures, prendra des voyageurs au printemps prochain.

#### Société de secours mutuels des Instituteurs et Institutrices du Lot.

Mercredi 18 décembre, à 10 heures du matin, les membres du conseil d'administration de la Société de Secours mutuels se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sous la présidence de M. Vidal, vice-président.

Tous les délégués étaient présents, sauf celui du canton de Cajarc, excusé.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du nouveau conseil, M. Vidal invite les délégués à constituer le bureau.

La présidence lui étant offerte, il remercie ses collègues et expose les raisons de principe qui lui font décliner toute candidature. Le conseil lui décerne alors, ainsi qu'à M. Suquet, ancien président, le titre de Président d'honneur.

On procède ensuite à l'élection du Bureau.

Sont élus :

Président : M. Brunet, instituteur à Cahors.

Vice-présidents : M. Masbou, instituteur à Lunan ; M. Renaud, instituteur à Dégagnac.

Treasorier : M. Fau, instituteur à Cahors.

Secrétaire : M. Delpech, instituteur à Cras.

M. Brunet remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font et de la marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner en l'appelant à la Présidence et les correspondances intéressant la Société devront être adressées à M. Brunet instituteur à Cahors, 1, rue du Portail-Alban et les envois de fonds à M. Fau, instituteur à Cahors, 19, rue Brives.

#### Ecoles primaires élémentaires

Congés de Noël et du Jour de l'An. Aux termes du règlement, les classes doivent vaquer, dans les Ecoles primaires élémentaires, pendant les 3 jours qui précèdent ou qui suivent le jour de l'An.

D'autre part, M. le Préfet, à l'occasion de son installation dans le Lot, donne un jour supplémentaire de congé.

Par conséquent les congés commenceront le vendredi 27 décembre et se termineront le jeudi soir 2 janvier.

#### Congés

A l'occasion des fêtes de la Noël et du premier de l'An, les bureaux de la préfecture seront fermés le jeudi 26 décembre 1912 et le jeudi 2 janvier 1913.

Le mardi 31 décembre, les bureaux seront également fermés dans l'après-midi, à la préfecture.

#### La clôture générale de la chasse

Les avis des préfets sur la clôture générale de la chasse à tir n'étant pas encore tous parvenus au ministère de l'agriculture, ce ne sera guère que dans les premiers jours de la semaine prochaine que pourra paraître l'arrêté fixant les dates et les régions de cette clôture.

Toutefois, la date du 25 décembre, en ce qui concerne la Haute-Savoie, et celle du 31, pour la Somme, sont d'ores et déjà arrêtées.

D'une façon générale, la clôture générale aura lieu à peu près aux mêmes époques que l'an dernier, c'est-à-dire vers le 12 janvier, dans les départements de l'Est et dans un certain nombre de ceux du Centre tels que la Nièvre, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, et le 26 janvier pour le reste du territoire. Exception sera probablement faite pour la Haute-Garonne et le Doubs, qui clôtureraient entre le 2 et le 5 janvier.

On sait que des arrêtés préfectoraux ont interdit déjà dans nombre de départements la chasse au chevreuil, au lièvre et à la perdrix. Pour la Seine, cette interdiction partira du 5 janvier prochain.

#### Tribunal correctionnel

Audience du 23 décembre 1912. CHASSE ET CHEMINS DE FER

Deux chasseurs sans permis et deux contrevenants à la police des chemins de fer sont condamnés à l'amende traditionnelle.

#### ESCRQUERIE

Barué, un précoce récidiviste de l'escroquerie est poursuivi pour 5 nouveaux délits qu'il a commis dans la région.

M<sup>r</sup> Marre présente sa défense. Trois mois et 1 jour de prison.

#### VOL DE CHOUX

Un sieur Labeyrie, de Frayssinet-le-Gélat, avec le concours de son jeune beau-frère Dolié a fait main basse sur 115 choux appartenant au voisin.

Après plaidoirie de M<sup>r</sup> du Mas et de M<sup>r</sup> Gisbert, Labeyrie est condamné à 15 jours de prison et Dolié à 8 jours (ce dernier avec sursis).

#### OUTRAGES

Un brave métayer d'Aujouls du nom de Balès conduisait sa charrette et son cheval lorsque le brigadier de gendarmerie de Lalbenque lui reprocha de ne pas tenir ses guides et se jeta violemment à la tête du cheval qui marchait au pas. Balès reçut peu

courtoisement le gendarme et il est poursuivi pour outrages.

Après plaidoirie de M. Lacaze, le Tribunal inflige 25 fr. d'amende au métayer.

#### OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR

La femme P... se trouvant en état de complète ébriété le 17 novembre à la fête de Bégous s'est présentée en simple costume d'Eve aux consommateurs d'une guinguette locale.

Après une humoristique plaidoirie de M. Lacaze, le Tribunal inflige à la femme P..., 25 fr. d'amende pour son dévêt et 5 fr. pour ivresse.

#### VOL DE FOIN

Louis Tournié de Maxou, manquant de foin, n'a trouvé rien de mieux que de s'aller approvisionner la nuit chez son voisin Cazeaux.

Après plaidoirie de M. Lacaze, ce voisin sans gêne est condamné à 25 fr. d'amende.

#### CONTRAVENTIONS DE RÉGIE

Deux épiciers et deux de leurs clients sont poursuivis pour trafic et usage de sucre cristallisé sans déclaration.

M. Lacaze se présente au nom de l'Administration qui ne s'oppose pas au renvoi sollicité par les prévenus se disant en instance de transaction auprès du Ministre des Finances.

### Arrondissement de Cahors

#### Pomarez

**Probité.** — Le 18 décembre, M. Teyssède, de la Roque-de-Cassagne, qui venait d'acheter une paire de bœufs s'aperçut que le vendeur, M. Valadier, avait fait un erreur de 10fr francs à son préjudice. M. Teyssède s'empressa de rapporter cette somme à M. Valadier.

Nos félicitations.

#### Luzech

**La foire.** — Notre foire mensuelle de décembre coïncidant avec celle de Montcuq est avancée d'un jour. Elle se tiendra lundi prochain 30 décembre.

#### Mauroux

**Chemins ruraux.** — Le conseil municipal ayant voté, à la session de mai, la somme de 310 francs pour réparations aux chemins ruraux, c'est hier lundi, qu'ont commencé ces réparations.

Voici l'itinéraire de ces travaux et la somme affectée à chacun de ces chemins :

Côte de la Saurie, lundi 23 décembre, 150 francs.

Chemin de Masquères à Fumel, lundi 30 décembre, 40 francs.

Chemin de Cartayroux, lundi 6 janvier, 40 francs.

Chemin de la Baynague, lundi 13 janvier, 50 francs.

Chemin de la Hausse-Cambe, lundi 20 janvier, 30 francs.

Nous rappelons que la journée de travail est fixée à 2 fr. 25 et pour les hommes seulement au-dessus de seize ans.

**Foire de la Noël.** — Notre foire dite de la Noël se tiendra jeudi prochain, 26 courant.

Nous croyons pouvoir assurer déjà aux acquéreurs qu'ils trouveront facilement de quoi s'approvisionner.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

**Distinction honorifique.** — Nous apprenons avec bonheur que notre excellent ami, M. Cypières, brigadier de police à Figeac, vient d'obtenir de M. le ministre de l'intérieur une mention honorable pour actes de dévouement et de courage dans l'exercice de ses fonctions.

Nos plus sympathiques félicitations à ce brave agent de la force publique.

**La médaille de 1870.** — Les intéressés qui ont déjà reçu le diplôme leur conférant la médaille commémorative de la guerre franco-allemande sont invités à se faire inscrire à la mairie.

Le conseil municipal ayant décidé que cette médaille serait payée sur les fonds communaux, il est indispensable de connaître le nombre des médaillés.

**Société minière.** — Election des délégués à la sécurité des mineurs. — L'élection de ces délégués a eu lieu dimanche, à Planioles.

Les citoyens Marcellin Delclaux, délégué sortant, et Camille Auliac, délégué suppléant sortant, ont été réélus à une très forte majorité.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 21 décembre. — Le tribunal prononce d'abord trois condamnations à 10 et à 16 francs d'amende pour délits de chasse sans permis.

Les deux affaires suivantes sont successivement appelées. Adam Chartier, âgé de 26 ans; originaire de l'Yonne, repris de justice, et Elisabeth Schutte, âgée de 20 ans, vannièr ambulante, née à Clermont-Ferrand, sont poursuivis pour tentative de vol dans le maga-

sin de M. Lamouroux, galochier, rue Gambetta. Chartier est condamné à un mois de prison. Elisabeth Schutte, mise en liberté provisoire parce qu'elle était mère de deux enfants en bas âge, ne se présente pas; elle est condamnée par défaut, à 15 jours de la même peine.

— Albert Lacabane, âgé de 36 ans, mineur à Fèges, commune de Planioles, comparait sous l'inculpation d'homicide par imprudence. Il s'agit d'un mineur d'origine grecque, qui fut tué par l'explosion d'un trou de mine chargé à la dynamite. Lacabane est condamné à 100 francs d'amende avec sursis.

#### Bédouer

**Maire et adjoint révoqués.** — Par décret en date du 13 décembre, M. Vaysse, maire et M. Galy, adjoint, sont révoqués de leurs fonctions de maire et d'adjoint.

M. Vaysse et M. Galy, avaient été déjà suspendus, pour une durée d'un mois.

Le décret de révocation est basé sur l'article 8 de la loi municipale de 1884.

#### Fourmagnac

**Liquidation de rente.** — Depuis longtemps déjà, M. S..., propriétaire en notre localité payait à la commune une rente annuelle de 200 francs provenant de l'héritage d'une propriété.

Dérangé par cette rente, le débiteur proposa au conseil, l'année dernière, de se libérer de cette rente en versant un capital à la caisse municipale. Six conseillers municipaux sur dix, très intelligents, acceptèrent avec empressement cette proposition, favorable à la commune. Trois s'y opposèrent et le quatrième s'abstint. Malgré cela, l'administration supérieure a approuvé la proposition de la majorité du conseil municipal, les dernières formalités viennent d'être remplies et M. S... vient de verser le capital représentant la rente de 200 francs.

Nos félicitations et nos sincères remerciements à la majorité du conseil municipal qui a prêté son concours le plus désintéressé à cette liquidation et qui a défendu les intérêts de la commune avec intelligence et clairvoyance.

#### Un administré.

#### Fons

**Banquet.** — Les membres du comité républicain radical de Fons qui auraient plaisir de fêter le 1<sup>er</sup> janvier, sont priés de se faire inscrire le dimanche 29 décembre au plus tard, au bureau de tabac.

Le banquet aura lieu à l'hôtel du Commerce.

#### Lissac et Moutret

**Banquet.** — Les hommes de la classe 1891 de la commune de Lissac organisent un banquet pour le 29 décembre courant. Ils font appel à leurs camarades des communes voisines désireux d'y prendre part. Ils sont priés de se faire inscrire avant le 27, chez M. Lapergue, maître d'hôtel à Lissac ou bien de s'adresser à M. Salissard, trésorier.

Le moka sera servi au grand café des amis Labarthe.

#### Latronquière

**Accident.** — M. Gasquet, maire de Gorses, a été victime, vendredi matin, d'un accident.

Au moment où il était en train d'atteler dans sa cour une paire de jeunes taureaux, il reçut de l'un d'eux, un violent coup de corne au bas ventre.

La blessure, quoique sérieuse, ne nécessitera que quelques jours de repos.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

**Trouvé.** — Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé près du pont de la Gare, par Mme Vilatte, à qui la personne qui l'a perdu pourra le réclamer.

Nos félicitations à Mme Vilatte.

**La Grappe du Quercy.** — Nous rappelons à nos compatriotes que la Grappe du Quercy donnera sa fête de l'Arbre de Noël le 25 courant, à deux heures de l'après-midi, au Salon des familles, 40, avenue Saint-Mandé.

Le banquet annuel de la Société aura lieu le 11 janvier prochain, sous la présidence de notre sympathique député M. J.-L. Malvy.

**Fête de charité.** — La soirée récréative de charité organisée par la jeunesse gourdonnaise, sous la présidence de M. le Maire, aura lieu le 5 janvier 1913. Voici le programme :

Orchestre dirigé par M. Dupas.

Première partie. — Canzone militaire (M. Gineste); La Légende des Flots bleus, opéra (Gounod); Grande fantasia de Faust (Gounod); le Terrible fluide du docteur Mabouloff, comédie en un acte; le commissaire, M. Gineste; le docteur, M. F. Maury; Gradouille, M. F. Picou; Sertavins, M. Lagrandie; un gendarme, M. Debar-

Deuxième partie. — Sélection sur Carmen, orchestre; la Prière des Forêts (M. Gineste); Gavotte du Palais d'Armide, orchestre; l'Anglais qui prend la mouche, scène comique; le régisseur, M. Lagrandie; l'artiste, M. F. Maury; l'Anglais, M. Vienne; un moineau, M. Rabanelly; l'agent, M. J. Maury.

Troisième partie. — La Veuve Joyeuse, valse lente, orchestre; les Vieux Priseurs, duo bouffe, MM. Maury's; Divertissement, orchestre; Un Client sérieux, pièce en un acte, de Courteline; l'huissier, M. Dunoyer; le substitut, M. Vienne; Alfred, M. Maury; l'avocat, M. Glénadel; Mapipe, M. Filioi; Lagouille, M. Maury; le président, M. Rabanelly; assesseurs, MM. Debernard, Picou; l'agent, M. Lagrandie.

#### Gramat

**Vol audacieux.** — Ces jours derniers un audacieux malfaiteur profitant de l'absence des époux Andral, demeurant rue St-Jean, à Gramat, s'est introduit en plein jour dans leur domicile et après avoir fracturé l'armoire a fait main basse sur les économies du ménage.

La justice informe.

#### Martel

**Marché aux truffes.** — Mercredi 20 courant, il y avait sur notre marché 100 quintaux de truffes qui se sont vendues de 8 à 10 francs le kilo; quelques beaux paniers se sont vendus 11 francs.

Samedi, le marché n'était pas si important, et il y avait tendance à la baisse: 70 quintaux vendus de 7 à 9 francs le kilo, suivant grosseur et qualité.

#### Salviac

**La foire.** — La foire, favorisée par un temps quasi printanier, a été très belle. Nombreuses transactions sur tous les marchés. Voici les cours pratiqués :

Bœufs, de 40 à 42 fr. les 50 kil.; attelages, de 800 à 1.000 fr. la paire; veaux taurillons, à 350 fr. la paire.

Le foirail aux moutons était bien garni; vente assez bonne, 42 fr. les 50 kilos; agneaux, 20 fr., prix moyen.

Poulets de grains, 3 à 4 fr. la paire; canards communs, de 6 à 7 fr.; pigeons, 1 fr. 50, le tout la paire.

Lièvres, 5 fr.; perdreaux, 2 fr. 50; bécasses, 3 fr.; lapins de garenne, 1 fr. 50 à 2 fr., le tout la pièce; grives, 70 c.; tours, 35 c.; merles, 40 c.

Oufs, 1 fr. 20 la douzaine. Oies grasses, 1 fr. 40; canards, 1 fr.; dindons, 70 c. le demi-kilo. Blé, 23 fr.; maïs, 15 fr.; pommes de terre, 6 fr. l'hectolitre; noix, 24 fr.

Truffes: le marché était assez bien pourvu. Prix, suivant qualité, de 3 fr. 50 à 5 fr. le demi-kilo. Un grand nombre de paniers n'ont pas été vendus.

Grande quantité de légumes apportés, vendus à un bon prix. Pas d'accident à signaler.

### Chronique agricole

#### L'emploi de la silice pour la clarification des vins

La silice a des propriétés précieuses, épurantes et décolorantes qui proviennent de sa structure et de sa composition. Le poids moyen du même cube de silice étant de 150 kilogrammes, et celui de la poudre de charbon de bois de trois cents kilogrammes environ, il s'ensuit que la silice est deux fois plus légère, c'est-à-dire deux fois plus poreuse que le charbon de bois. C'est probablement la matière la plus poreuse qui puisse être utilisée dans l'industrie.

On peut avoir une notion de la porosité de la silice en admettant, comme l'a calculé Mitscherlich, et d'autres, que le diamètre des pores du charbon de bois étant de 1 centième de millimètre, la surface développée de ces pores, contenue dans 1 gramme de charbon atteint 8 mètres carrés. Or, pour la silice cette surface serait deux fois plus grande, soit 16 mètres carrés. Une tonne de silice développerait donc 16 millions de mètres carrés.

Ceci nous donne la mesure du pouvoir absorbant de la silice et en même temps de l'air qu'elle contient. Avec l'air c'est l'oxygène, beaucoup plus que l'azote et, suivant une théorie très plausible, l'oxygène prend la forme d'ozone, dont effectivement la présence dans les pores de la silice. En laissant tomber une pincée de silice dans de l'acide chlorhydrique, l'ozone deshydrogène l'acide, mettant en liberté le chlore, dont la présence se manifeste par la couleur et l'odeur.

On peut dire qu'en faisant l'acquisition d'une tonne de silice à 150 kilogrammes au mètre cube, on ne reçoit qu'un mètre cube de silice pure, mais 6 mètres cubes, soit 6.000 litres d'oxi-

gène, ayant plus ou moins prononcées les caractéristiques de l'ozone, le décolorant et l'antiseptique précieux, le plus parfait connu et malheureusement si cher. Voilà pourquoi sa structure communique à la silice des propriétés physiques et chimiques la rendant précieuse pour l'épuration et la décoloration des liquides.

La fonction épurante de la silice, qui est proportionnelle à sa richesse en diatomées, l'est aussi, quoique à un moindre degré, à celles des oxydes d'alumine et de fer, qui sont des épurants organiques. Mais elle ne se limite pas à celle des oxydes métalliques. L'acide silicique possède aussi une propriété épurante, qui permet de qualifier la silice d'épurant minéral.

Voici donc comment la composition chimique de la silice, et par ses oxydes métalliques et par l'acide silicique, contribue, avec sa structure, aux caractères, dont l'ensemble en fait un produit précieux pour l'épuration. L'ensemble des actions de la silice est le suivant :

Elle agit comme épurant et déshydratant, parce qu'elle précipite des matières solubles, par des causes physiques et chimiques, avec leur eau de constitution. Elle est décolorante, pour la cause ci-dessus et aussi parce qu'elle brûle d'autres matières, en les deshydrogénant. Par cette même cause chimique elle est désodorisante et antiseptique. Par sa structure la silice a une action mécanique, l'adhérence des matières visqueuses, effet de capillarité et d'attraction moléculaire, qui sont obtenues en filtrant les liquides ou en les mélangeant avec la silice.

Il est beaucoup de gens qui croient que l'action de la silice est d'autant plus efficace que la silice est plus blanche, et qui ne voudraient, pour rien au monde, clarifier leur vin avec une terre jaune ou grise. Ceci est une superstition ! Telle terre sera le meilleur clarifiant qui contiendra le plus de silice de diatomée. A ce point de vue les silices pulvérentes françaises (les analyses le prouvent) sont supérieures à toutes les autres. Elles le sont d'autant plus que la teinte blanche des autres n'est souvent obtenue que par des mélanges avec des matières qui n'ont rien à voir au filtrage. Et puis la belle couleur blanche se paye !

Alors que les gens « superstitieux » achètent à 500 francs et plus la tonne de silice blanche, on obtient des résultats tout aussi bons, sinon meilleurs, avec des silices à 150 francs.

Les vins, pour diverses causes, ont besoin d'être traités par les terres argileuses, lesquelles, quand elles sont trop alumineuses, sont solubles dans l'acide acétique que les vins peuvent renfermer. La silice, matière inerte au point de vue chimique pour le vin, peut, au contraire, être active et d'une action heureuse par sa fonction ozonisante. Le principe du vieillissement des vins et de l'amélioration des eaux-de-vie par l'ozone, qui est exploité dans l'industrie, donne lieu à des applications de plus en plus nombreuses de la silice. A l'effet de la clarification, le vin est mélangé avec une petite quantité de silice et le tout est bien brassé. Ensuite, à l'aide de pompes, on envoie aux filtres-presses. On compte environ un kilogramme de silice pour 100 mètres carrés de toile filtrante et 300 litres de vin. La silice colmate les toiles et forme ainsi une couche filtrante. Il est nécessaire de renouveler le mélange et de nettoyer les toiles après le filtrage.

La silice ne contenant aucun produit ou matière nuisible ou mordante peut être utilisée en toute sécurité. Elle est du reste acceptée pour cet usage par les laboratoires officiels.

R. M.

#### Utilisation des lies de vins

On distingue les grosses lies des lies de collage ou de soutirage. Les premières sont plus riches en albumine et en substances azotées. Les lies renferment surtout du bitartrate de potasse, du tartrate de chaux, du tartrate de magnésie, du phosphate de chaux, de l'alumine, des substances azotées, de la silice. On les utilise pour l'amélioration des vins nouveaux, pour la préparation des vins de lies, pour la distillation, pour l'extraction de la potasse, pour l'extraction du tartre, pour la fabrication du vinaigre et comme engrais.

Les lies de vins vieux donnent aux vins jeunes et ordinaires un parfum des éléments très utiles; on emploie 5 litres de lie pour traiter 1 hectolitre. Les lies des vins jeunes modifient l'astringence et la raideur des vins nouveaux. En employant dans une certaine proportion des lies de vins vieux et de vins jeunes, on peut obtenir des résultats plus complets. Il est important d'examiner sérieusement les lies avant de les utiliser, afin de s'assurer qu'elles ne sont pas altérées.

Les lies que l'on sépare des vins par des soutirages renferment encore du vin qu'il serait malheureux de perdre. On obtient ce vin par filtration dans des caves situées à l'abri des variations atmosphériques; on verse la lie dans des sacs de toile, d'une contenance de 10 litres environ, on recueille le liquide filtré et on place le sac ensuite sous la presse. Les sacs doivent être pressés lentement et progressivement, afin que leurs pores ne se trouvent pas obstrués dès le début de l'opération, un hectolitre de lie donne 50 litres de vin et environ 65 kilogram-

mes de lie humide. On recueille séparément le vin qui a été obtenu par filtration et celui qui a donné la presse; leur constitution est en effet bien différente. Quand on ne veut pas faire cette distinction, on filtre les lies avec des filtres-presses, qui donnent brutalement le vin et un tourteau. Généralement, on conserve les lies pour ne les traiter qu'en grandes quantités. Cette conservation se fait dans des fûts méchés, que l'on ouille comme les vins. On fait un soutirage de vin clair tout les quinze jours et on remplace la quantité enlevée par de la lie. Les vins de lie n'ont pas la valeur des vins de cuvée ou des vins de presse; néanmoins les vins de lie des grands crus sont supérieurs aux vins communs. On les additionne de 10 à 20 grammes de tannin et on les colle à forte dose.

La distillation des lies se fait avec la lie entière ou avec le vin de lie. Dans le premier procédé, on additionne la lie de deux à trois fois son poids d'eau avant de distiller; on obtient ainsi une eau-de-vie très parfumée qui n'est pas très franche de goût et qui se noircit à l'air ou en dilution avec de l'eau. Pour éviter cette coloration, on ajoute dans la lie, en même temps que l'eau, 500 grammes de poudre fine de charbon végétal, et on brasse avant de distiller; on a ainsi des eaux-de-vie plus parfaites. Dans le deuxième procédé, on distille d'abord les vins de lies, puis ensuite des liquides obtenus par le lavage des lies et par la filtration du filtre-pressé. Cette méthode est bien préférable, car les eaux-de-vie sont plus franches de goût, elle doit donc être employée de préférence.

Les lies pressées ou desséchées constituent un excellent engrais. Elles sont riches en potasse et en éléments azotés, moyennement riches en chaux. Il ne faut les répandre qu'après les avoir complètement épuisées et desséchées.

L'extraction des sels de potasse se fait en séchant les tourteaux de lies et en les calcinant à l'air. On obtient ainsi des cendres gravelées qui renferment 30/0 d'alcali caustique. En calcinant dans un four chauffé à une haute température au lieu de calciner à l'air, on laissant refroidir, en aspergeant d'eau bouillante, en filtrant et en concentrant, on fait du carbonate de potasse.

Pour extraire le tartre, on filtre les lies; les tourteaux ainsi obtenus sont séchés et épuisés par de l'eau bouillante. Les eaux saturées sont refroidies dans des cuves demi-sphériques où cristallise la crème de tartre.

Nous n'insisterons pas sur la fabrication du vinaigre, attendu qu'elle est connue des viticulteurs.

René MALLET.

#### Bibliographie

#### Les Grandes Conférences

Paraissant dans « La Revue Hebdomadaire », commencent cette année en décembre.

Abonnez-vous à La Revue Hebdomadaire avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1913

Parce que :

1<sup>o</sup> La Revue publie depuis le 23 Novembre le nouveau roman de M. Maurice Barrès : « La Colline inspirée ».

2<sup>o</sup> La Revue a commencé dès le 7 Décembre, la publication des Grandes Conférences, qui, les années précédentes, étaient données fin Janvier.

3<sup>o</sup> A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1913, les prix d'abonnement seront augmentés pour les nouveaux abonnés seulement.

de 20 à 25 francs pour un an ;  
10 fr. 50 à 13 francs pour six mois ;  
5 fr. 75 à 7 fr. 50 pour trois mois.  
et le prix du numéro sera porté de 0 fr. 50 à 0 fr. 60

Tous les abonnés qui souscriront avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1913, bénéficieront des anciens prix.

R. M.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 2065, du 21 décembre 1912.

L'opium en Perse, par Maurice Delebra. — Comparateur pour la mesure des clichés stellaires, par Ch.-Ed. Guillaume. — Les maladies à trypanosome des mammifères, par René Merle. — La dernière éruption du Taal, par V. Forbin. — Académie des sciences, par Ch. de Villedeuil. — Le port de Boulogne, par R. Bonnin. — Réponse aux questions posées sur la baguette divinatoire, par E.-A. Martel. — Un nouvel hydravion de 800 chevaux, par D. Renaud.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2090<sup>e</sup> livraison (21 décembre 1912).

Les Pirates de l'air, par Pierre Vernon. — Les Crèches de Noël, par C. de Nérone. — Stella Mia, par H. A. Dourliac. — La Saint Nicolas, par Jacques Frenesne.

Abonnements. France : Un an, 26 fr. — Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. — Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

Voir à la 4<sup>e</sup> page les ventes de terres à bon marché, en Algérie.

**FORCE VIRILE**  
recommandé à tous les hommes qui souffrent de l'insuffisance de leur virilité. Notice explicative gratuite et franco sur demande.

### Applications générales de l'Électricité

#### ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

#### ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

#### Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

#### Force Motrice, Dynamis

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé  
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

## PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

## 500 PRIX

dont 80 en espèces, le 1<sup>er</sup> de 500 fr., le 2<sup>e</sup> de 200 fr., 78 de diverses sommes et 420 autres prix en menus objets et pièces d'argenterie, services de table en porcelaine ou en faïence, services à café, à thé, à fruits, services de coffrets, pièces de tissu divers et bijoux tout en or et en argent, toutes les lectures qui prendront part au

#### GRAND CONCOURS DE CHAPEAUX

Organisé par le

### Petit Echo de la Mode

10 Cont. le n° vendu partout.

Il sera publié 12 chapeaux à raison d'un par semaine. Chaque lectrice devra placer ces chapeaux par ordre de préférence suivant son goût.

Lire dans le Petit Echo de la Mode de cette semaine les conditions de ce CONCOURS.

## SITUATIONS D'AVENIR

Les Jeunes Gens, Jeunes Filles et Adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Steno-Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, Publicité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'ÉCOLE PIERRE, la 1<sup>re</sup> École Pratique de Commerce fondée en France en 1859, sous patronage de l'État, Boulevard Poissonnière, 19, Paris.

Externat - Internat

#### Leçons par Correspondance

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES  
6730 Emplois offerts en 1911  
Demander la Liste des Situations D. 1912  
Par Correspondance : Préparation aux Brevets élémentaire et supérieur, aux Baccalauréats et aux CARRIÈRES ADMINISTRATIVES.  
Programme envoyé gratuitement



**ROYAL WINDSOR**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux. SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUT JOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande  
ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien, PARIS  
EN VENTE PARTOUT  
Le flacon 2 fr. 75; le grand flacon 4 fr. 75  
EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 décembre,

# MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 23 Décembre 1912

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	2.601			0,80	0,76	0,70
Vaches.....	1.297	844	204	0,78	0,74	0,68
Taureaux.....	784			0,76	0,72	0,70
Veaux.....	1.600	2.168	23	1,00	0,97	0,93
Moutons.....	15.404	10.350	1.073	1,02	1,00	0,98
Porcs.....	4.795	3.814	200	0,62	0,60	0,59

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, veaux et moutons, mauvais sur les porcs.  
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

## TERRES A BON MARCHÉ EN ALGÉRIE

10<sup>e</sup> vente à Bureau ouvert de JANVIER à JUILLET 1913

Le Gouvernement général de l'Algérie met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans sans intérêts, avec une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à la remise des trois derniers huitièmes du prix de vente :

**88 PROPRIÉTÉS**  
de 48 à 207 Hectares

réparties dans les trois départements

La vente commencera le 16 janvier 1913, pour les propriétés du département d'Oran, le 20 janvier 1913, pour les propriétés du département d'Alger et le 23 janvier 1913, pour celles du département de Constantine.

Elle durera SIX MOIS et aura lieu à prix fixe et à bureau ouvert. On peut se présenter en personne ou par mandataire.

Renseignements, notices et plans à la Direction de l'Agriculture, à Alger, à l'Office de l'Algérie (Palais-Royal), à Paris ou dans les Préfectures d'Algérie.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans

délivrera à titre d'essai, du 1<sup>er</sup> novembre 1912 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1913, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> classe, compartiments-couchettes, wagons-restaurants.

### Fêtes de Noël 1912 et du Premier de l'An 1913.

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeu-

di 19 Décembre au dernier train du Lundi 6 Janvier, les Billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n<sup>os</sup> 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

## BANQUE CHAREIRE & C<sup>IE</sup>

Société en Commandite au Capital de 4 Millions de Francs

Siège Social : CAHORS, rue Fénélon, 8

### AGENCES

PARIS, 7, rue Drouot

Bayonne.	Montauban.	Grenoble.
Saumur.	Lafrançaise.	Beaufort.
Beaugé.	Bourguil.	Caussade.
Beaulieu.	Saint-Céré.	Gourdon.
Caylus.	Jarzé.	Langais.
Brive.	St-Jean Pied-de-Poit.	Azay-le-Rideau.
Laroquebrun.	St-Palais.	
Montclar.	Montricoux.	

Localités du Département du Lot visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel, Castelnau Souillac, Prayssac, Montcuq, Salviac

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES

CHAREBANK

à Paris : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

Cahors : 45 — Paris { 1<sup>re</sup> ligne : 313-28 — Montauban : 74  
2<sup>e</sup> ligne : 326-66  
Saumur : 1-75 — Bayonne : 4-55

### ESCOMPTE ET RECouvreMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Etrangères

Paiement sans frais de tous coupons

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

### AVANCES SUR TITRES

Souscription sans frais à toutes les émissions

DÉPOT DE FONDS ET DE TITRES

Transferts, Echanges et Régularisation de Titres

Renouvellement des feuilles de Coupons

Service de Coffres-Forts à Secrets

Un service continu de Garde est établi pour assurer la sécurité que comporte ce genre d'installation

## Ancien Directeur d'Imprimerie

Gérant journal quotidien, 45 ans, marié, recherche bonne situation quelconque, ou représentation sérieuse, bonnes marques d'Alimentation, Vins (gros et demi-gros) ou autres. S'adresser à M. E. CHAUDON, représentant, 36, rue Brulée, à St-Quentin (Aisne).

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle  
Consultations de 9 à 6 heures

Publié sous les Auspices de la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ONÉSIME RECLUS, Atlas Pittoresque de la France

PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132<sup>f</sup> l'Ex. broché. 147<sup>f</sup> relié.

12.000 Gravures - 450 Cartes. 12.000 Textes. 12.000 Légendes.

Prospectus-Spécimen chez ATTINGER Frères, Edt., 2, rue Antoine-Dubois, PARIS

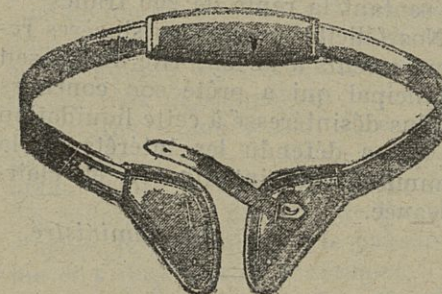
## GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, D. S. Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
Inspecteur des Pharmacies



Bandages herniaires de tous modèles A ressort et sans ressort



GRAND CHOIX

DE

Bas à Varices

MODÈLES

et

TISSUS VARIÉS



Ceintures

Ventrières

CEINTURES

de GROSSESSE

Tous modèles

Bassins de lit - Enemas  
Douche d'Esmarck complètes  
Stérilisateurs pour Lait  
GANTS ET LANIÈRES DE CRINS

## LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge  
Boulevard Gambetta. — CAHORS  
(En face le Théâtre)

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

# IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

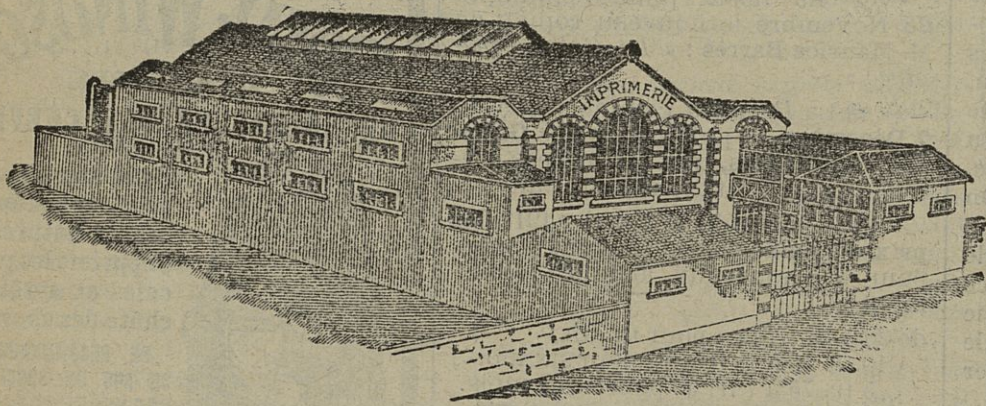
ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

FEUILLETON DU Journal du Lot 73

## LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le fils du commandant

III

L'enfant d'adoption

— Oui... répondit tout bas M. de Labardès, dont la honte de mentir empourpra le pâle visage.

— Que Dieu lui pardonne alors, continua l'orphelin, que Dieu lui pardonne le coup fatal que sa main a porté ! en face d'un tombeau s'éteint ma haine... oui, ma haine... car je le haïssais de toutes les forces de mon âme, cet inconnu, innocent ou coupable, qui frappait mon père et moi, douze ans et qui tuait ma mère et moi, fils de ses victimes, je pardonne au meurtrier mort, mais jamais, non jamais, je n'aurais pardonné au meurtrier vivant ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favra.

— Comme je souffre ! pensa Marcel dont une sueur froide baignait les tempes. Oh ! mon Dieu... mon Dieu... ce calice est mérité, mais il est bien amer !...

Trois semaines s'étaient écoulées.

M. de Labardès et Raoul ne se quittaient pas un instant. La présence de l'un devenait de plus en plus nécessaire à l'autre. Leurs conversations quotidiennes ne ressemblaient point au triste et terrible entretien que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, et, de jour en jour, Marcel appréciait mieux les rares qualités du cœur et de l'esprit de celui qu'il regardait comme son enfant d'adoption.

L'orphelin, de son côté, s'abandonnait avec une expansion sans limites à la vive sympathie, à l'attraction quasi-filiale qui l'entraînaient vers Marcel.

En outre de ce qu'il voyait dans ce dernier, l'ami de son père, ce qui le lui rendait sacré, il était impossible qu'une nature jeune et tendre comme était la sienne pût résister à des soins touchants, à d'affectueuses prévenances, à de délicates consolations... Aussi son âme et son cœur se donnaient-ils tout entiers et sans réserve...

Un jour, M. de Labardès le trouva plus triste que de coutume.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-il.

— Je souffre en songeant que l'infirmité si douce qui nous unit va finir... répondit Raoul.

— Finir ! répéta Marcel avec étonnement. Pourquoi finir ?

— Parce que le moment de nous séparer approche.

— Quoi ?... s'écria M. de Labardès, vous voulez me quitter ?

— Je voudrais, au contraire, ne vous quitter jamais...

— Eh bien ?

— Malheureusement je ne suis pas absolument le maître de mes actions...

— Je ne vous comprends pas...

— J'ai des devoirs à remplir.

— Lesquels ?

— L'extrême médiocrité de ma fortune me fait du travail une loi... Vous savez que je me destine à la magistrature... il faut que je me mette en mesure de faire honorablement mes premiers pas dans cette voie... Vivante, ma mère m'encourageait par sa présence... morte, sa pensée me soutiendra... je croirai la voir me sourire du haut ciel et bénir mes efforts et mes succès... Ne m'approuvez-vous pas, mon ami ?

— J'approuve votre résolution, mon enfant... elle est bonne et louable, comme tout ce qui vient de vous... Seulement il est moins utile que vous ne le croyez d'atteindre le but vers lequel elle vous pousse...

— C'est à mon tour de vous dire :

je ne vous comprends pas...

— Je vais m'expliquer... mais d'abord il faut me promettre de m'écouter, non seulement avec votre intelligence, mais encore avec votre âme et votre cœur.

— Vous savez bien que je n'ai pas l'esoin de moi si vous m'aimez... cela soit...

— Il faut en outre me répondre avec une entière franchise...

— Je n'ai jamais menti ! interrompit Raoul.

— Permettez-moi d'achever... continua M. de Labardès, il faut, dis-je, me répondre avec une entière franchise, quand bien même vos réponses devraient être de nature à m'affliger profondément...

— Vous affliger... moi ?... s'écria l'orphelin, est-ce que ce serait possible ?... Enfin, ce que vous me demandez, je vous le promets...

— Eh bien ! interrogez votre cœur et dites-moi si vous m'aimez...

L'orphelin regarda Marcel avec un étonnement profond.

— Cette question... murmura-t-il.

— Répondez-y, je vous en supplie... M'aimez-vous ?

— Si je vous aime ?... Eh ! comment ne vous aimerai-je pas ?... Je vous le jure, je serais votre fils, que les liens du sang eux-mêmes ne pourraient augmenter la tendresse profonde, inébranlable, infinie que je vous ai vouée... et d'ailleurs pour moi n'êtes-vous pas un second père ?

A vous aussi je dois la vie... Croyez-vous donc que je puisse l'oublier ?

— Non, mon enfant, je ne le crois pas... répliqua Marcel très ému, et tout à l'heure, en vous interrogeant, j'espérais, j'attendais les paroles que je viens d'entendre... Certain déjà de votre affection, j'avais besoin d'une certitude de plus avant de vous ouvrir mon cœur comme je vais le faire, avant de dérouler sous vos yeux l'avenir que j'ai rêvé... Raoul, vous l'avez dit, vous m'aimez comme un père... voulez-vous être mon fils ?... Voulez-vous que nos deux existences soient unies désormais, comme si véritablement le même sang coulait dans nos veines ?... Je suis un vieux garçon, je ne me marierai jamais. Je suis très riche, ma fortune n'est pour moi qu'une fatigue souvent, un embarras presque toujours... Je vis seul et triste... il dépend de vous de mettre dans ma vie le rayon de soleil qui lui manque... il dépend de vous de remplacer les enfants que je n'aurai point et que je ne saurais d'ailleurs chérir plus que vous... Au nom de votre père qui fut mon ami, Raoul, ne me refusez pas !... Mon bonheur est dans votre main... ouvrez cette main et dites-moi : Soyez heureux !... Si vous saviez comme il est souriant, ce beau rêve d'avoir en vous, pour ma vieillesse, un jeune compagnon !... Si vous saviez comme elle me deviendrait précieuse, cette fortune inutile aujourd'hui,

d'hui, si vous consentiez à la partager avec moi !... Raoul, j'ai eu dans ma vie des heures terribles, j'ai beaucoup souffert, mes cheveux ont blanchi avant l'âge... Ne ravivez point mes blessures par l'amertume d'un refus !... que la pitié pour moi se mêle à la tendresse... dites que vous voulez bien ne plus me quitter... dites que vous consentez à devenir mon fils...

M. de Labardès se tut.

Il avait prononcé avec une émotion croissante les dernières phrases que nous venons de répéter. L'accent de sa voix était suppliant, ses genoux se ployaient à demi, ses mains s'élevaient vers Raoul. On aurait pu croire qu'il demandait grâce à ce jeune homme, devant lequel il ouvrait les perspectives d'un avenir splendide et inespéré.

Raoul ne répondit qu'en se jetant dans ses bras et en murmurant, à travers ses larmes d'attendrissement, ces deux mots si doux :

— Mon père...

Le rêve de Marcel se réalisait. Il allait bien véritablement servir de père à cet enfant qu'il avait fait orphelin !...

Dès le lendemain, M. de Labardès et Raoul de Simeuse quittaient les Pyrénées.

(A suivre).